

19/10/2023

Commission de quartier 1.3

La qualité de l'air

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole



Sommaire

- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- La qualité de l'air, un enjeu de santé publique
- La surveillance de la qualité de l'air sur le territoire
- L'état de la qualité de l'air sur le territoire
- Agir sur la mobilité pour améliorer la qualité de l'air
- La Zone à Faibles Emissions

Le Plan Climat Air Energie Territorial

4 ENJEUX TRANSVERSAUX PRIORITAIRES

Le PCAET, l'outil de planification stratégique de la transition écologique.

Le PCAET :

- Un diagnostic
- Une stratégie territoriale qui fixe des ambitions
- Un plan d'actions opérationnel amplifié (2022-2025)
- Un dispositif de suivi et d'évaluation



Atténuation de l'impact des activités du territoire sur le climat (réduction des émissions GES)

Adaptation du territoire au changement climatique

Amélioration de la qualité de l'air pour la santé

Transition énergétique pour la croissance verte

Stratégie climat fixant des ambitions mesurables à l'horizon 2030

-40%

Réduction de 40%
des émissions de
Gaz à Effet de Serre
par rapport à 2008

-20%

Réduction de 20%
de consommation
énergétique
par rapport à 2016

x2

Doublement de la part
locale des Énergies
Renouvelables consommées
sur le territoire

Le Plan Climat Air Energie Territorial



2021 : évaluation à mi-parcours du PCAET

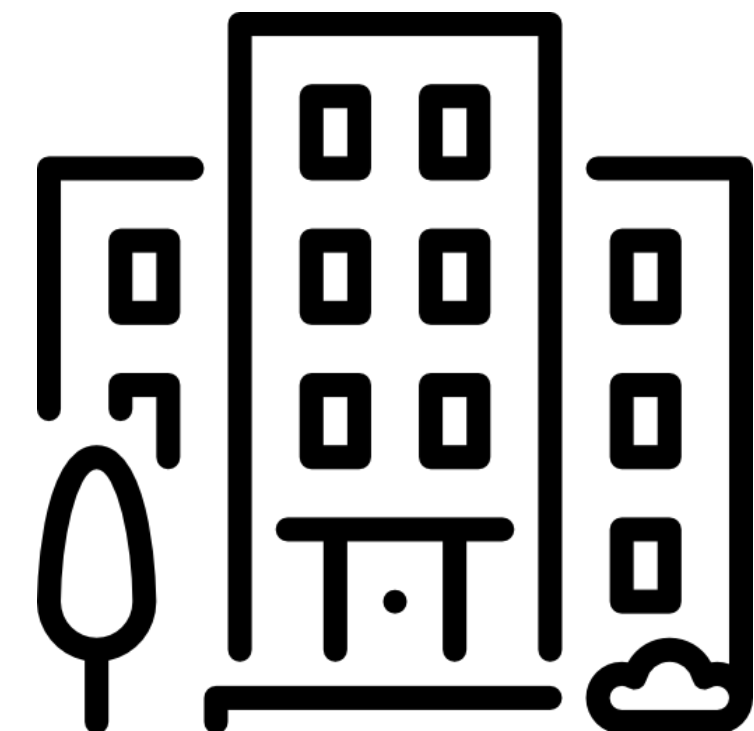
Nécessité d'accélérer l'effort engagé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire

2022 : acte II du PCAET

Programme d'actions renforcé et complété : amplification d'actions déjà présentes dans le programme adopté en 2018 et nouvelles actions venant renforcer le programme initial
Délibération en conseil métropolitain du 20 octobre 2022

Une attention spécifique portée à certains secteurs d'activité :

- **les déplacements** (de personnes et de marchandises)
- **les bâtiments** (résidentiel et tertiaire).



La qualité de l'air, un enjeu de santé publique



La pollution de l'air se définit comme la présence de polluants, sous forme de gaz ou de particules, dans l'atmosphère.

A la différence des Gaz à Effet de Serre (GES), cette pollution a un effet direct sur la santé et les écosystèmes.



D'après Santé Publique France **40 000** personnes décèdent chaque année de la pollution de l'air en France



Les impacts sur la santé :

- **D'une exposition aiguë à court terme** : irritations oculaires, irritation des voies respiratoires, crise d'asthme, exacerbation de trouble cardio-vasculaire et respiratoire
- **D'une exposition chronique à long terme** : contribution de cette exposition au développement ou à l'aggravation de maladies chroniques telles que des cancers, des pathologies cardiovasculaires et respiratoires, des troubles neurologiques, etc



L'impact très majoritaire de la pollution atmosphérique reste l'impact d'une exposition chronique et non celui des pics de pollution.

La surveillance de la qualité de l'air sur le territoire



Association Agrée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air, c'est l'observatoire de la qualité de l'air en Occitanie

Atmo Occitanie constitue le référent scientifique qui garantit la transparence, la fiabilité et la neutralité des mesures et des données de référence en matière de qualité de l'air sur notre territoire.



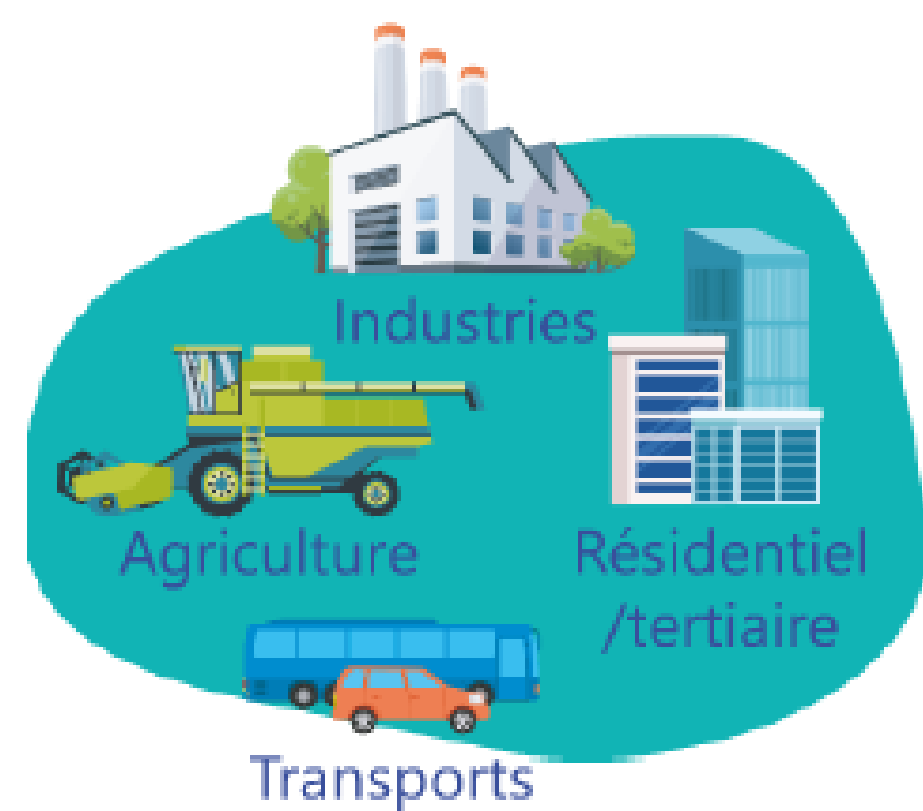
Toulouse Métropole est un partenaire historique d'Atmo Occitanie. Ce partenariat est formalisé par une **convention pluriannuelle**.

➤ Les missions d'Atmo Occitanie

- Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air
- Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air / Climat / Energie / Santé
- Evaluer et suivre l'impact des activités humaines
- Préparer l'observatoire de demain et innover
- Informer, sensibiliser, se concerter

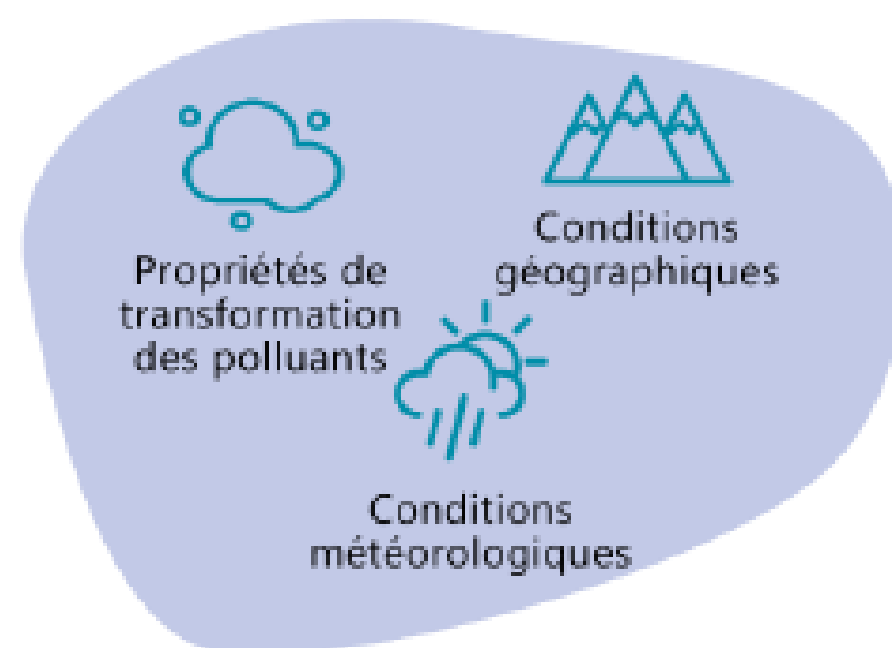
La surveillance de la qualité de l'air sur le territoire

Un dispositif d'évaluation intégré



L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques

Quantifier et localiser les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre issus de différents secteurs d'activités



La Modélisation

Évaluer et prévoir les concentrations de polluants atmosphériques en tout point du territoire



Le réseau de mesures

Suivre en temps réel et en continu la pollution en différents points du territoire

✓ Valider

🔍 Cartographier



Fournir des informations sur l'ensemble du territoire
Scénariser, étudier et identifier les zones à enjeux

La surveillance de la qualité de l'air sur le territoire

➤ Les principaux polluants



Le **dioxyde d'azote** est un polluant gazeux émis lors des **phénomènes de combustion**, principalement par combinaison de l'azote et de l'oxygène de l'air. **Les sources principales d'émissions sont les activités de transport** (en particulier l'automobile) et les installations de combustion.



Ce sont des **particules en suspension issues de toutes les combustions et de l'industrie manufacturière**. Les PM10 ont un diamètre inférieur à 10 micromètres, elles sont dites « respirables » car elles pénètrent dans les bronches. Les PM2.5 ont un diamètre inférieur à 2,5 micromètres, elles sont appelées « **particules fines** ».



L'Ozone est un **polluant gazeux issu de la transformation chimique d'autres polluants dans l'air ambiant, sous l'effet du rayonnement solaire**. Il n'est pas émis directement par les activités humaines. Les pics d'ozone interviennent surtout pendant la période estivale.

La surveillance de la qualité de l'air sur le territoire

- Les principales sources d'émission de polluants atmosphériques sur le territoire de Toulouse Métropole



NOx 72%

PM10 30%

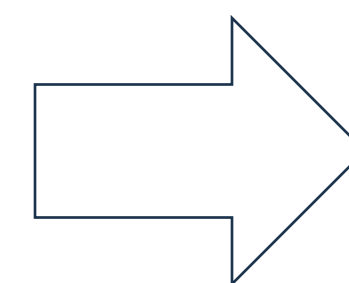
PM2,5 26%



Résidentiel

PM10 42%

PM2,5 55%



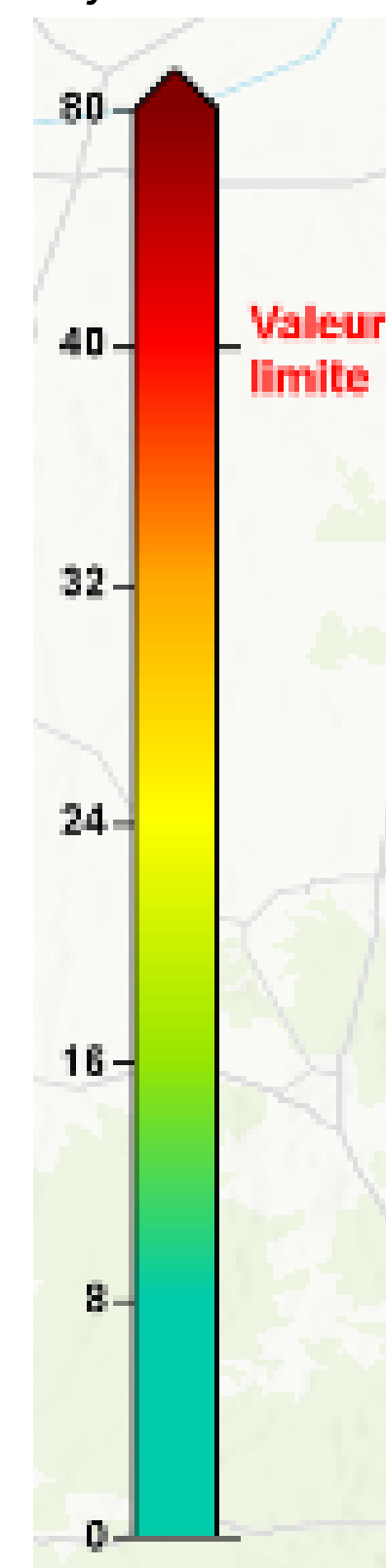
Agir sur le trafic routier et les mobilités, une priorité !

Source : Atmo Occitanie – Evaluation de la qualité de l'air en 2022 sur le territoire de Toulouse Métropole - Synthèse annuelle – ETU 2023-147

L'état de la qualité de l'air sur le territoire



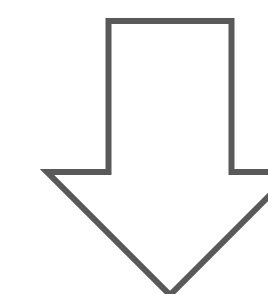
Situation du NO₂ pour la protection de la santé (en µg/m³ - moyenne annuelle)



Le **NO₂** est le principal polluant à enjeu sur le territoire de Toulouse Métropole.

On observe des dépassements de la **valeur limite** pour la protection de la santé **aux abords des voies structurantes**.

On observe depuis plusieurs années, une **baisse des concentrations moyennes en NO₂** et une baisse de la population exposée.



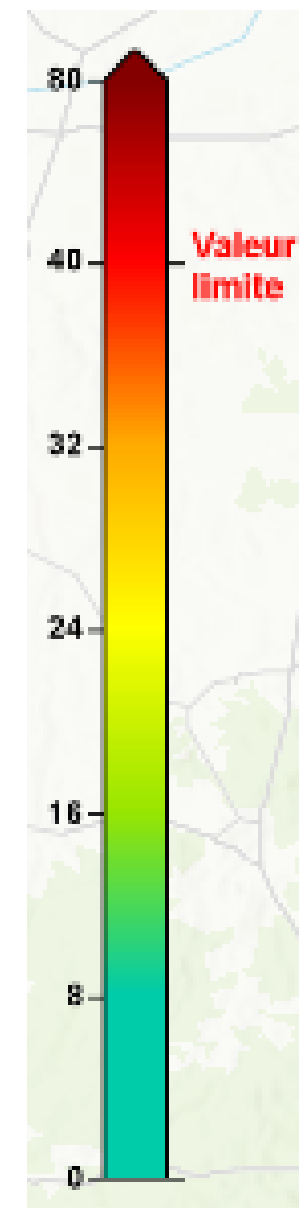
Plus de dépassement des seuils réglementaires depuis 3 ans

Source : Atmo Occitanie

2016 – 2022 une nette amélioration de la qualité de l'air

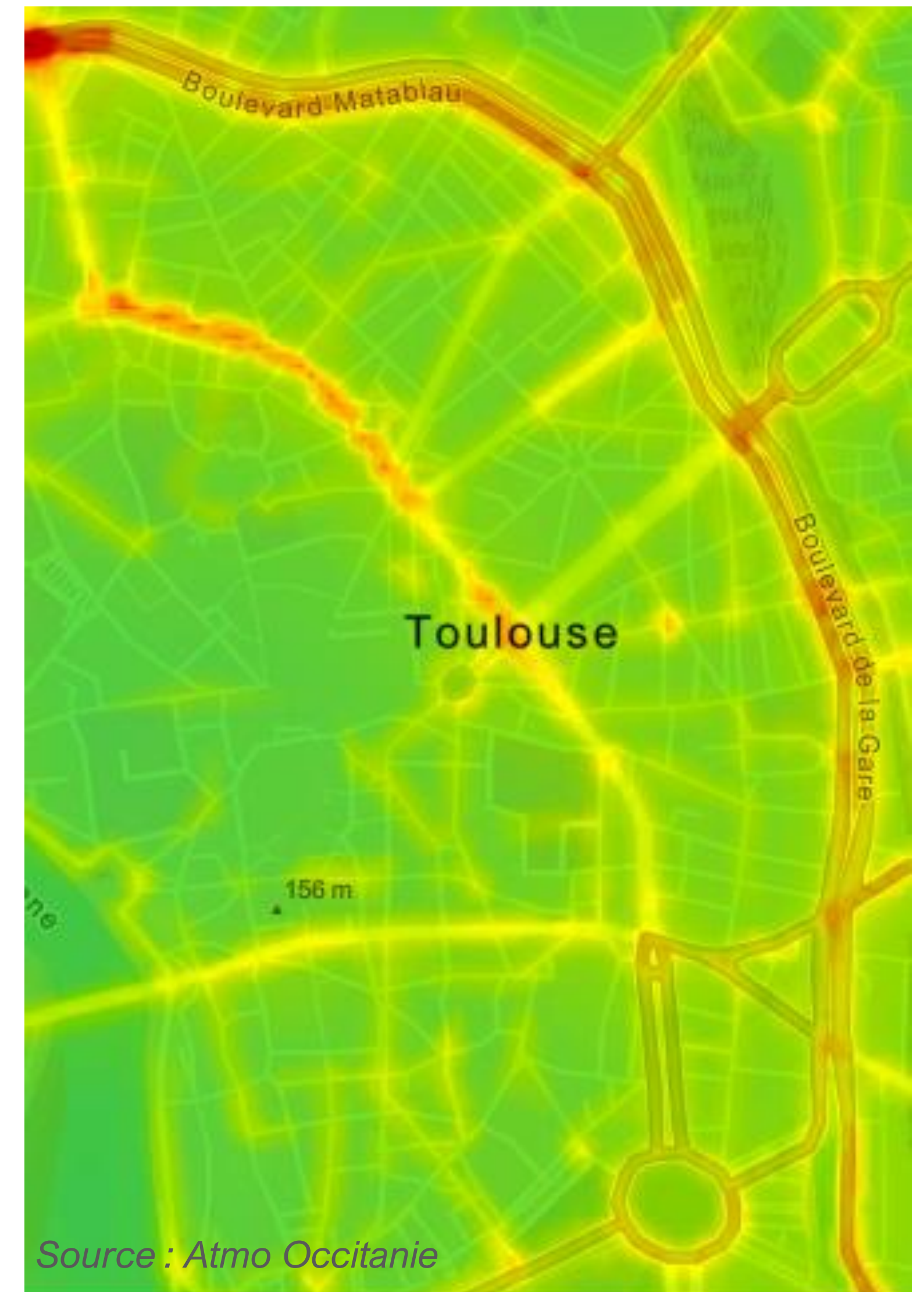


2016

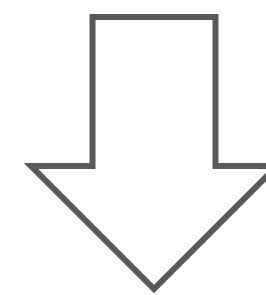


Situation du NO2 pour la protection de la santé (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ - moyenne annuelle)

2022



En 2022, Atmo Occitanie évalue entre 1200 et 2200 le nombre de personnes exposées à un dépassement de la valeur limite sur le territoire de Toulouse Métropole.



Nécessité de maintenir les efforts engagés

Agir sur la mobilité pour améliorer la qualité de l'air

FAVORISER LES MOBILITES DOUCES

Renforcement du réseau de transport urbain

- Création du téléphérique urbain : **Téléo**
- Renforcement du réseau de bus à haut niveau de service : **Linéo**
- Construction du **Métro C**



Favoriser le transport en vélo

- Création et entretien d'aménagements cyclables : **Plan Vélo**
- Vélo en libre-service : **VéloToulouse**
- Développer le déplacement longue distance en vélo : création du **Réseau Express Vélo (REV)**



UTILISER LA VOITURE AUTREMENT

Autopartage : alternative à la voiture particulière ; 3 opérateurs (Citiz, Iodines, Renault Mobility)

Co-voiturage : déploiement de spots et d'aires de covoiturage ; service de covoiturage de Tisséo (COVOITéo)

Electromobilité : déploiement d'un réseau de bornes de recharge

Favoriser l'intermodalité : Accès en voiture aux transports en commun facilité via 8 parcs-relais



Les Zones à Faibles Emissions, un enjeu de santé publique



Constat : le secteur des transports est le principal émetteur de NOx en ville, en particulier les véhicules les plus anciens.

DEFINITION

Une Zone à Faible Emission (ZFE) est une zone dans laquelle les véhicules les plus polluants ne sont pas autorisés à circuler et à stationner.

Il existe plus de 300 ZFE en Europe.

OBJECTIF

La ZFE est un dispositif qui a pour objectif d'accélérer le renouvellement naturel du parc roulant.

La ZFE permet donc d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les impacts de la pollution sur la santé des habitants.

Commission de quartier

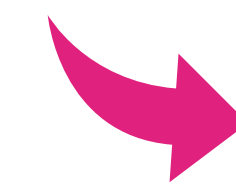
19/10/2023

CADRE REGLEMENTAIRE

L'Etat impose aux territoires en dépassements réguliers des seuils de qualité de l'air :

- La mise en place d'une **ZFE** (Loi d'Orientation des Mobilités, 2019)
- **Un calendrier progressif de restrictions** (Loi Climat et Résilience, 2021)

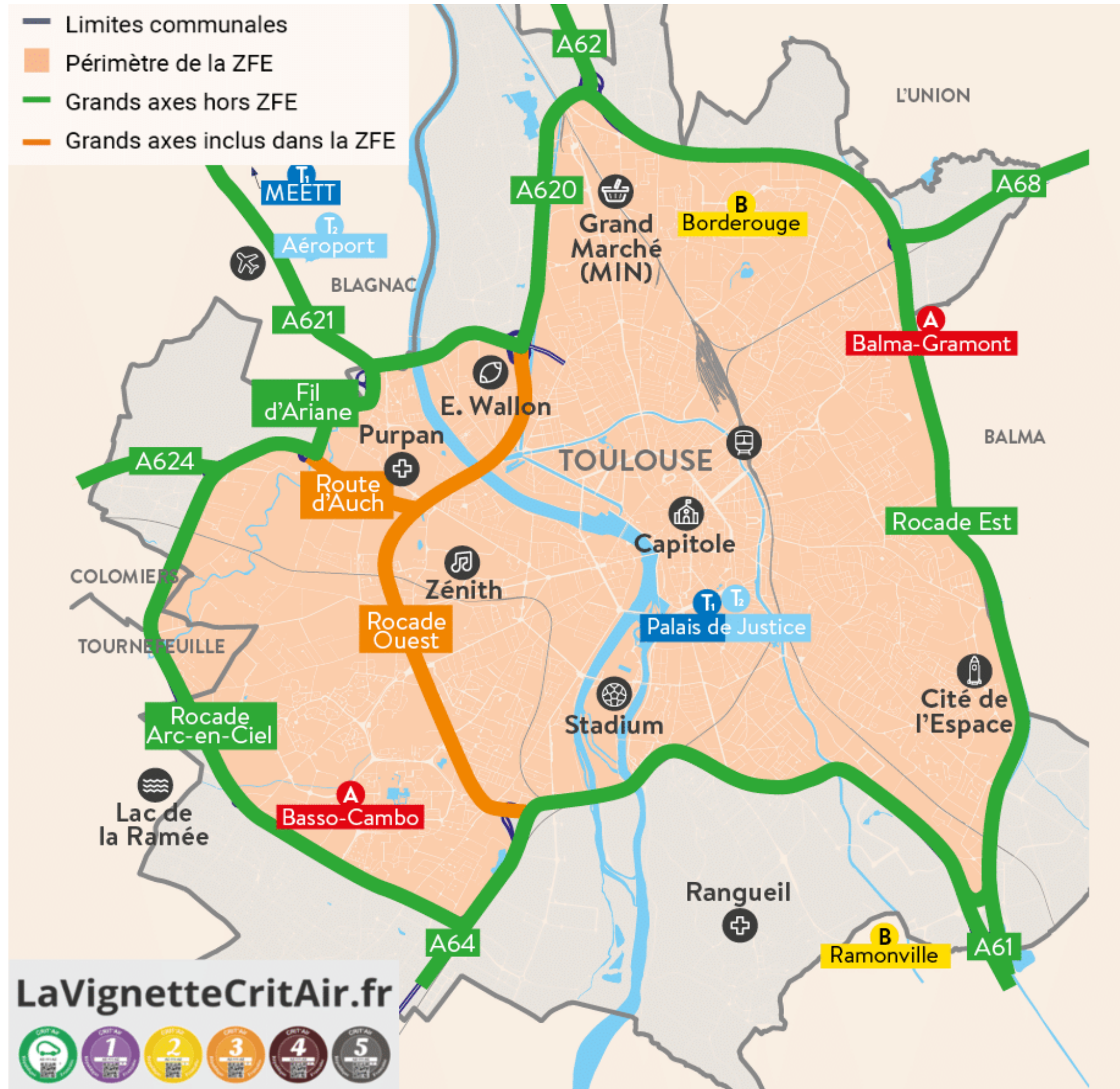
Toulouse faisait partie des territoires en dépassement réguliers.



Toulouse Métropole a donc instauré une ZFE en mars 2022

La ZFE de Toulouse

PERIMETRE



Commission de quartier
19/10/2023

RESTRICTIONS ACTUELLES

Depuis le 1er janvier 2023 (7j/7 24h/24) :

Types de véhicules concernés :



Interdits de circuler et de stationner sur la voie publique dans la ZFE



Autorisés à circuler et à stationner sur la voie publique dans la ZFE



Vignette Crit'Air obligatoire pour **TOUS** les véhicules circulant et stationnant dans la ZFE (même ceux autorisés).
Commander via : <https://www.certificat-air.gouv.fr>

PASS ZFE

- Permet de circuler et stationner dans la ZFE **52 jours par an** pour tous les usagers indépendamment de la vignette Crit'Air du véhicule.
- Démarche à effectuer en ligne sur le site de Toulouse Métropole : <https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-le-pass-zfe>

La ZFE de Toulouse : évolution des restrictions

LA QUALITE DE L'AIR S'AMELIORE

A Toulouse, les seuils réglementaires de pollution au NO2 n'ont pas été dépassés depuis 3 ans.

COMITE MINISTERIEL QUALITE DE L'AIR EN VILLE (juillet 2023)

Agglomérations encore en dépassement régulier des seuils :
Territoires ZFE effectifs



Obligation de respecter le calendrier législatif
des restrictions

Agglomération respectant les seuils : devient **Territoire de
Vigilance**



Toulouse Métropole devient Territoire Vigilance
Plus d'obligation de renforcer les restrictions

EVOLUTION DU CALENDRIER

- Maintien de la ZFE et des restrictions actuelles

Suspension de la restriction de circulation et de stationnement des véhicules Crit'Air 3 dans la ZFE initialement prévue pour le 1er janvier 2024.

SOUS CONDITION DE RESPECT DES SEUILS

Si les seuils autorisés sont dépassés trois années sur le territoire métropolitain sur une période de 5 ans, **la restriction des véhicules Crit'Air 3 sera réexaminée**

Mobilité : mesures incitatives en faveur de la qualité de l'air

Conditions d'éligibilité aux primes :

Particuliers des communes de TM : primes accessibles si revenu fiscal < 35 052€ par part.

Professionnels domiciliés à TM : primes accessibles pour les entreprises et associations de moins de 250 salariés.

PRIME VEHICULE + PROPRE



Aide à l'achat, la location ou le changement de motorisation d'un véhicule peu émissif :

- Achat d'un véhicule plus propre neuf ou d'occasion
- Suite à la mise au rebut d'un véhicule polluant

PRIME VELO



Aide à l'achat, la location longue durée ou la transformation d'un vélo :

- Classique / cargo / triporteur / remorque
- Neuf ou d'occasion
- Avec ou sans assistance électrique

Commission de quartier

19/10/2023

Déjà
1 500
véhicules + propres
grâce à

LA PRIME VÉHICULE

Jusqu'à 5 000€ d'aide



Bravo !

et

10 000
vélos adoptés
grâce à

LA PRIME VÉLO

Jusqu'à 600€ d'aide



pour en bénéficier :
demarches.toulouse-metropole.fr

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole